

et les produits de l'érable (sucre et sirop) ; 2o le rendement total des céréales, leur qualité et les prix moyens, au boisseau, ainsi que leur valeur totale pour la Province. Ces bulletins donnent aussi, en regard des chiffres ci-dessus, ceux des années précédentes afin de faciliter la comparaison d'une année à l'autre et permettre de suivre les progrès de l'agriculture. Ces renseignements sont répandus dans toutes les parties de la province par les journaux auxquels ils sont fournis.

3o—UTILITÉ DE CETTE OPÉRATION

Le recensement agricole annuel est donc utile :

1o.—*Au gouvernement.*

L'agriculture étant la principale industrie du Canada, le Gouvernement, comme tout industriel soucieux de ses intérêts, doit en suivre l'évolution d'une année à l'autre, en activer la marche et prendre tous les moyens à sa disposition pour augmenter son rendement et la valeur de ses produits. C'est au moyen d'un recensement agricole annuel, qui est un véritable inventaire, qu'il se rend compte des progrès accomplis, chaque année, dans les différentes branches de l'agriculture et qu'il encourage les cultivateurs afin d'activer celles dont la marche dans le progrès n'a pas été aussi rapide qu'elle aurait dû l'être.

2o.—*Aux pays alliés.*

Les nations européennes ravagées par la famine, dont les terres ont été dévastées et la population agricole décimée par l'affreuse grande guerre, doivent de toute nécessité, pour s'alimenter, connaître les pays qui ont un excédent de production et la quantité de denrées dont ces derniers pourront disposer en leur faveur. C'est par l'entremise de l'Institut International agricole de Rome, qui publie chaque année les détails du recensement agricole du Canada, qu'ils obtiendront ces renseignements.

3o.—*Aux commerçants et aux exportateurs.*

Les commerçants et les exportateurs ont encore besoin de connaître, aussi exactement que possible, à chaque année, pour leur commerce, la production totale du pays, la qualité de ses denrées et la quantité qui sera disponible pour l'exportation. C'est par le recensement qu'ils seront renseignés sur ce sujet.

4o.—*Aux compagnies de transport.*

Les compagnies de transport, afin de ne pas être prises au dépourvu par le manque d'accommodation, doivent aussi connaître les quantités de denrées qu'elles peuvent être appelées à transporter, soit à l'intérieur, soit en pays étrangers.

5o.—*Aux banques et aux capitalistes.*

Tout comme les prêteurs sur hypothèque qui s'assurent des revenus de l'immeuble offert en gage, avant de consentir un prêt, les banques et les capitalistes appelés à souscrire aux emprunts d'un pays s'enquière de ses revenus, surtout agricoles, avant d'acheter ses obligations, et le taux de l'intérêt qui est alors exigé est d'autant plus bas que les revenus du pays sont plus élevés et par conséquent la garantie meilleure. Il est donc de l'intérêt d'un pays de faire connaître exactement tous ses revenus annuels, et c'est par le recensement qu'il se renseigne sur ce sujet.

6o.—*Aux cultivateurs.*

Enfin pour le cultivateur qui veut se renseigner sur les prix que devront lui rapporter ses récoltes ainsi que sur ceux qu'il devra payer pour se procurer ailleurs ce qu'il lui manque, le bulletin du recensement agricole annuel publié par le Bureau des Statistiques de Québec sera d'une utilité incontestable. De plus, les renseignements que publie l'INSTITUT INTERNATIONAL AGRICOLE DE ROME, concernant la production, du Canada, en grains et en animaux, amènent les nations européennes à s'approvisionner au Canada et par là font monter les prix payés aux cultivateurs pour leurs récoltes.